Regu le 27/02/2020

CCEDA CC20/02/2020 (32)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 20 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 février 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

Etalent presents .	
M. Michel MAZEYRAT	Mme Isabelle BRACALE
Mme Josiane HUGUET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyril COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Monique FERRIER	M. Daniel DUVERT
M. Thierry TISSERAND	Mme Laurence GONINET

<u>VOTE</u>: En exercice: 36 Présents: 28 / Représentés: 7 Votants: 35

<u>Votaient par procuration</u>:

M. Didier MATRAS (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Monique ROUGIER (à Mme Déolinda BOILON)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Catherine MORAND (à Mme Syvlie ROCHE)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)

Absent:

M. René GODIGNON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet: VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020 (CFE, TH, TFNB, TFB)

Regu le 27/02/2020

CCEDA CC20/02/2020 (32)

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020 (CFE, TH, TFNB, TFB)

Monsieur le Président précise que pour conserver un niveau de fiscalité stable, il convient de voter les mêmes taux que ceux votés en 2019 par la CCEDA. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, la CCEDA a la possibilité du fait de son passage en fiscalité mixte de voter un taux additionnel égal ou supérieur à 0.

Après avis du bureau, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

be de voter les taux de taxes suivants pour 2020 :

Taxe	Taux 2020
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %
Taxe d'Habitation (TH)	9.08 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0

> de mettre en réserve un taux de CFE de 0.01%

	Après	en avo	ir déli	ibéré, le con	nseil de	la comm	nunauté de	communes	APPROUVE	16
vote	des	taux	de	fiscalité	pour	2020	comme	proposé	ci-dessus,	à
								<i>.</i>	VOIX CONTRE)
									ABSTENTION	
								35 V	VOIX POUR	
							υ	ınanimité		

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 25 février 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.